

# Pacte Territorial d'Insertion 2018-2021

## Territoires d'action sociale de l'OUEST

---

Septembre 2018

---

# Sommaire

**1-Préambule**

**2- Éléments clés du territoire**

**3- Engagements réciproques des partenaires**

**4- Signataires**

---

# 1 - Préambule



---

# Dans la Somme, 8% des ménages vivent du RSA soit 18 178 foyers allocataires du RSA (mars 2018)

- **Composition familiale**

  - 50% sont des femmes ou des hommes seul(e)s sans enfant

  - 33% sont des familles monoparentales

  - 17% sont des couples sans ou avec enfant(s)

- **Age**

  - 7% ont moins de 25 ans

  - 20% entre 25 et 30 ans

  - 52% entre 30 et 50 ans

  - 21% ont plus de 50 ans

- **Ancienneté dans le dispositif**

  - 17% sont dans le dispositif depuis moins d'un an

  - 13% y sont depuis 13 à 24 mois

  - 22 % y sont depuis 25 à 47 mois

  - 48% y sont depuis 4 ans et plus

---

Pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans leurs démarches d'insertion, le Département de la Somme a approuvé le programme départemental d'insertion (PDI) 2017-2021, lors de sa session de février 2017.

Pour la mise en œuvre du PDI, le Département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion (PTI) (article L 263-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Il définit les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Le pacte pour l'insertion peut faire l'objet de déclinaisons locales dont le président du Conseil départemental détermine le nombre et le ressort.

Dans la Somme : 3 PTI sont élaborés sur les territoires d'Amiens, de l'Ouest, et de l'Est

---

## Le PDI 2017-2021 de la Somme comporte 7 axes :

- Conforter le plan départemental en faveur de l'emploi
- Mettre en œuvre le juste droit au RSA
- Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours
- Rendre autonomes les bénéficiaires dans leurs démarches
- Renforcer le pilotage départemental et le rôle de chef de filât en matière de cohésion sociale et accentuer la territorialisation de la politique d'insertion
- Mettre en valeur l'implication du Département
- Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

---

# Les axes retenus sur le territoire de l'Ouest

Axe 1 : Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit au RSA

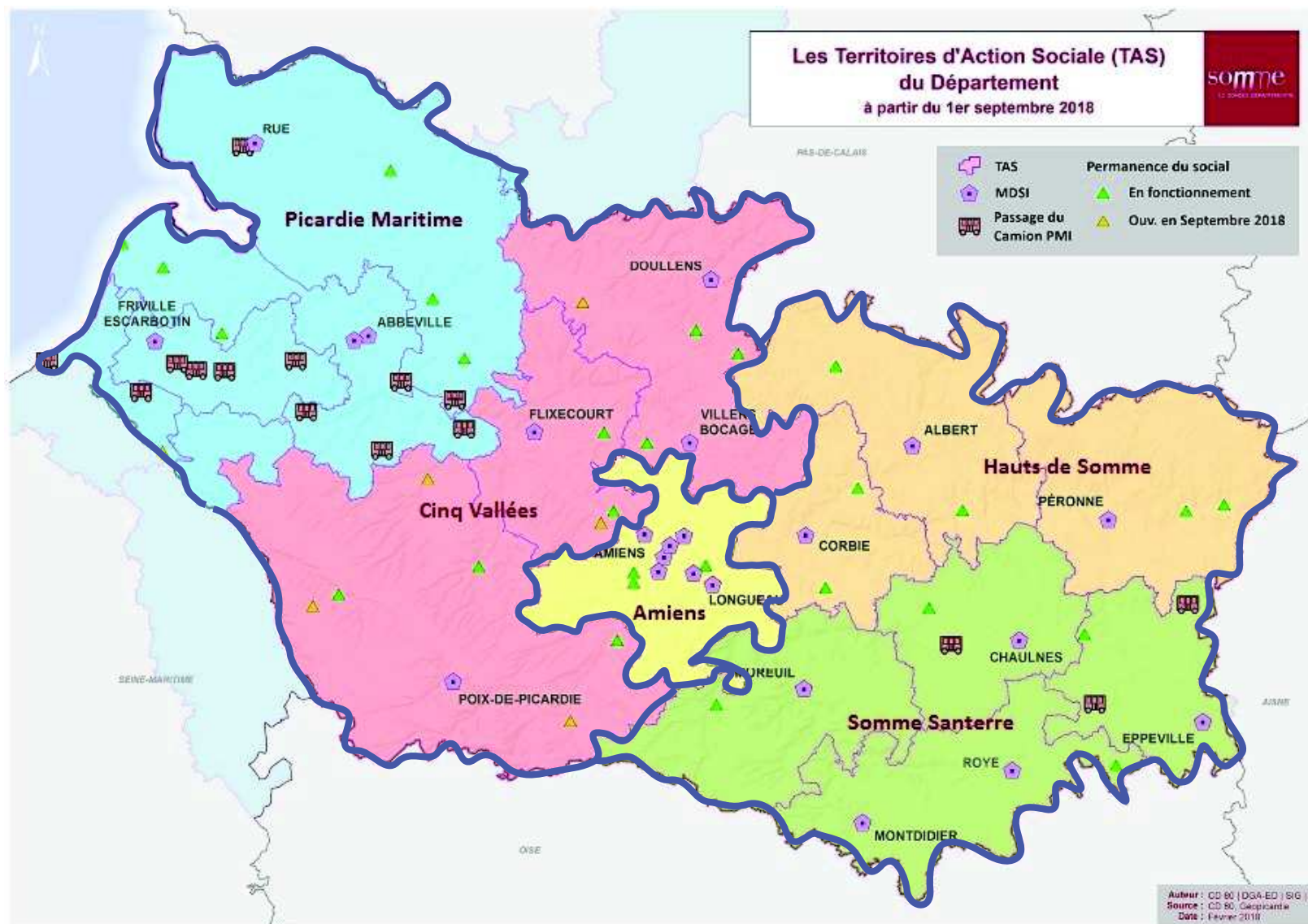
Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE



# Dans le Département, 3 PTI sont élaborés



---

# 2 - Éléments clés du territoire de l'Ouest

---

# Contexte et évolution démographique

- **385 communes et 224 588 habitants, soit 49,4 % des communes et 39,3 % de la population départementale**
- **Une superficie très étendue, 3309 km<sup>2</sup> soit 53,6 % de la surface du département**
- **Une densité de 67,6 habitants/km<sup>2</sup>, inférieure à la moyenne départementale 92,6 habitants/km<sup>2</sup>**
  
- **Des particularités infra-territoriales**
  - à l'ouest, une façade littorale en partie attractive pour une économie résidentielle et touristique
  - à l'est, la couronne périurbaine éloignée d'Amiens
  - au centre, un territoire plus rural, maillé par de nombreux petits pôles
  - au sud-ouest, une vallée industrielle qui connaît des difficultés

---

**-1071 habitants entre 2009 et 2014, après un gain significatif sur la période précédente (+8407 entre 99 et 2009)**

**Décroissance de la population de -0,10 % / an (Somme +0,07 % /an)...**

Une croissance naturelle positive (+0,08 % par an) qui ne compense pas le déficit migratoire (-0,19 % par an)

Une croissance maximale dans les communes de 100 à 499 hbts

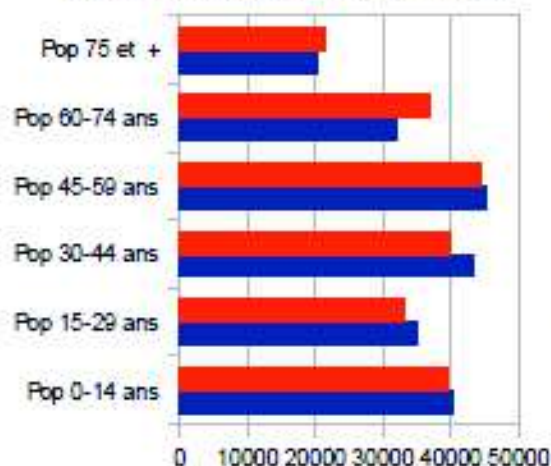
Tranche de pop.	Nb com.	Pop. totale	Var. annuelle 2009-2014
Plus de 5000 hbts	2 (Abbeville + Doullens)	29 910	-0,65 %
2000 à 4999 hbts	16	43 125	-0,36 %
1000 à 1999 hbts	35	46 329	-0,33 %
500 à 999 hbts	65	45 941	+0,09 %
100 à 499 hbts	222	56 138	+0,42 %
Moins de 100 hbts	45	3 145	-0,15 %

Décroissance plus forte sur la façade littorale, liée aux soldes naturel et migratoire, une croissance plus forte autour d'Amiens

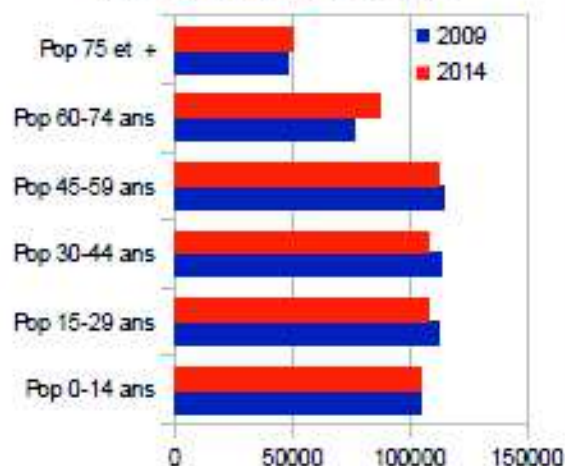
## Age de la population : ancienne à l'ouest, plus jeune à l'est

- Une population âgée dont le vieillissement se poursuit :
  - 27,0 % de la population a plus de 60 ans (Somme 24,2%), plus de 30 % sur la façade littorale, seulement 24,8 % dans les 5 Vallées
  - +11,0 % de plus de 60 ans entre 2009 et 2014 (Somme : +10,7%)
  - La part de toutes les autres tranches d'âge a baissé
  - Baisse la plus importante dans la tranche d'âge des 30-44 ans

Pyramide des âges - secteur Ouest



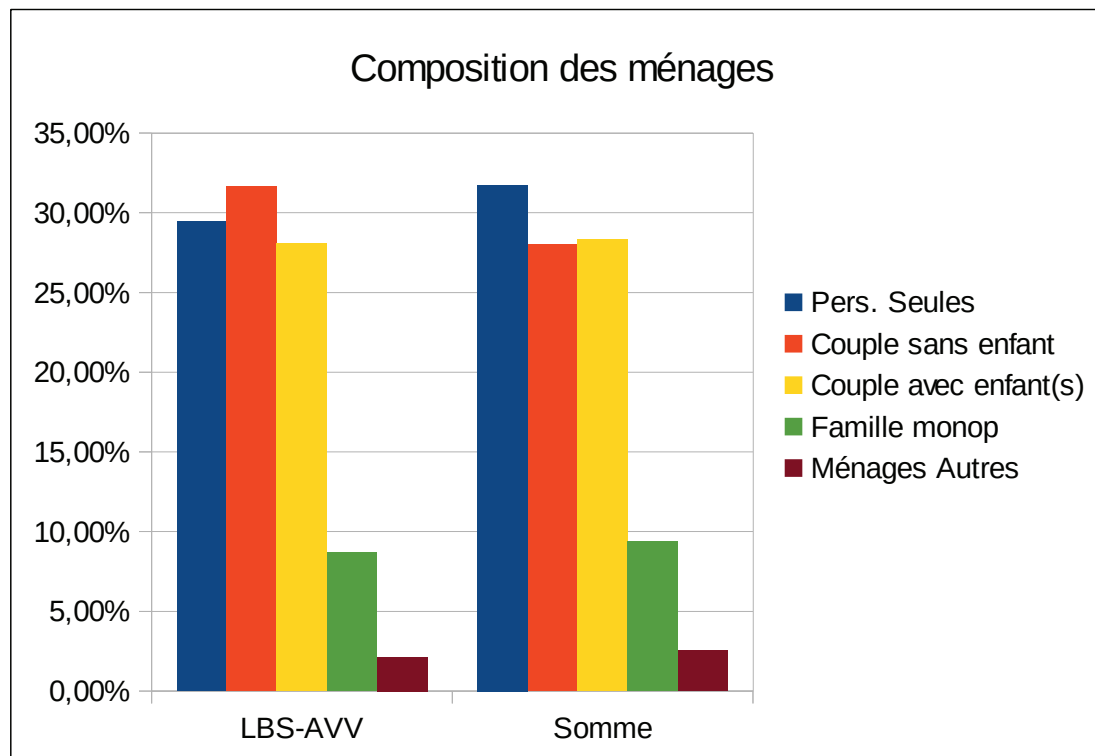
Pyramide des âges - Somme



Tranche d'âge	2009	2014	Somme 2014
0-14 ans	18,6 %	18,4 %	18,4 %
15-29 ans	16,2 %	15,4 %	18,9%
30-44 ans	20,1 %	18,5 %	18,8 %
45-59 ans	20,9 %	20,7 %	19,7 %
60-74 ans	14,8 %	17,2 %	15,3 %
75 ans et +	9,4 %	9,9 %	8,9 %

# Structure de la population : ménages

- 93 569 ménages, 2,3 personnes par ménage (idem Somme), en diminution constante depuis 1968
- Par rapport au département, une sur-représentation des couples sans enfants, et une sous-représentation des personnes seules et des familles monoparentales

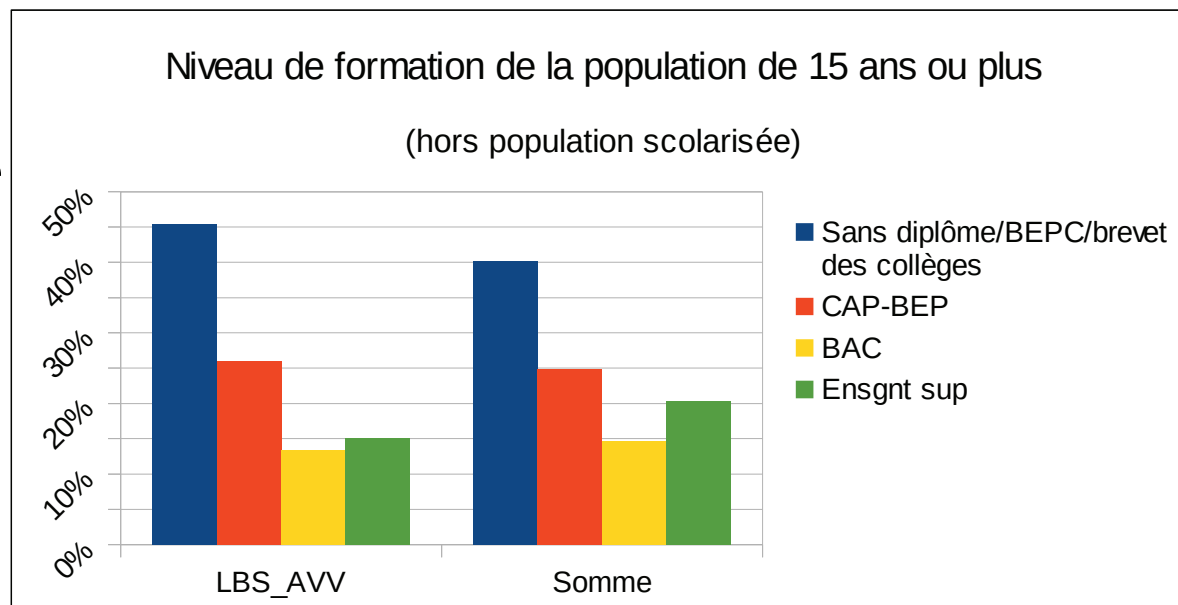


- Mais quand même 25 972 personnes seules (29,4 % des ménages) et 7 922 familles monoparentales (8,7%)
- Parmi les personnes seules, près de 12 921 (50,5%) ont plus de 65 ans (Somme 40%)

# Niveau de formation

- Une part importante de population sans diplôme ou niveau collège (45,4 %; Somme 40,2 %; France 32,2%)

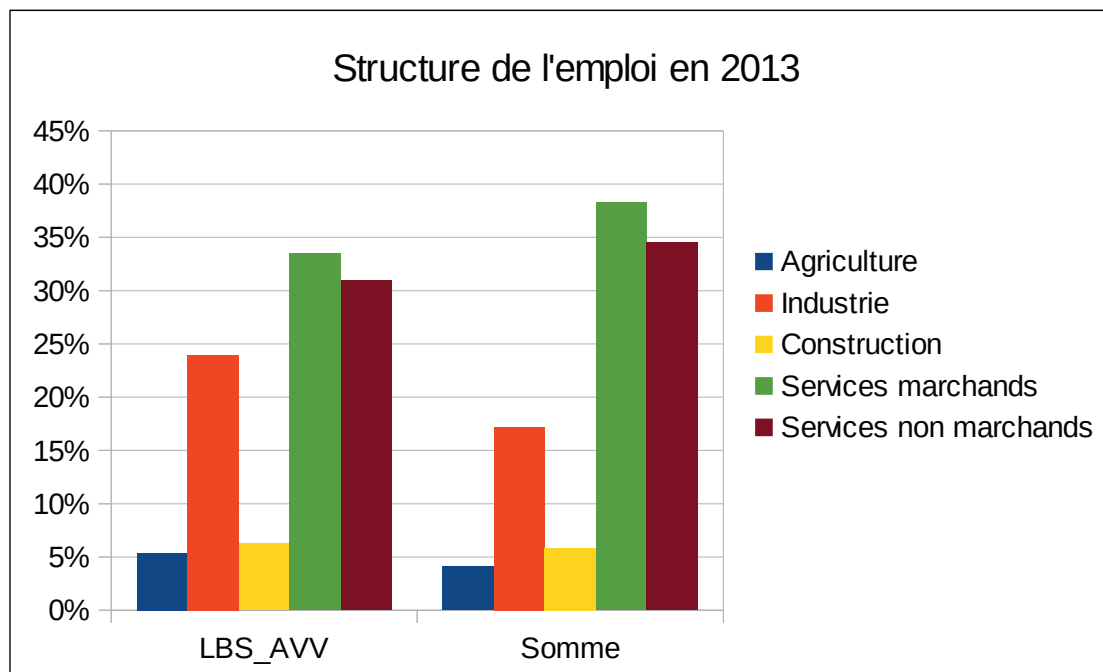
- Une sur-représentation des CAP/BEP (26,1 %; Somme 24,9 %)



- Une sous-représentation des diplômés de l'Enseignement supérieur (15,1 %; Somme 20,3 %; France 27,1%)
- 5 431 jeunes de 15 à 24 ans « non insérés » (ni scolarisés, ni en apprentissage, ni en emploi), soit 25,0 % de la tranche d'âge (Somme 20,7 %; France 16,5%)

# Emploi

- **65 137 emplois en 2014 pour 85 756 actifs occupés**
- **Nette sur-représentation des emplois industriels et sous-représentation des emplois tertiaires marchands et non marchands**

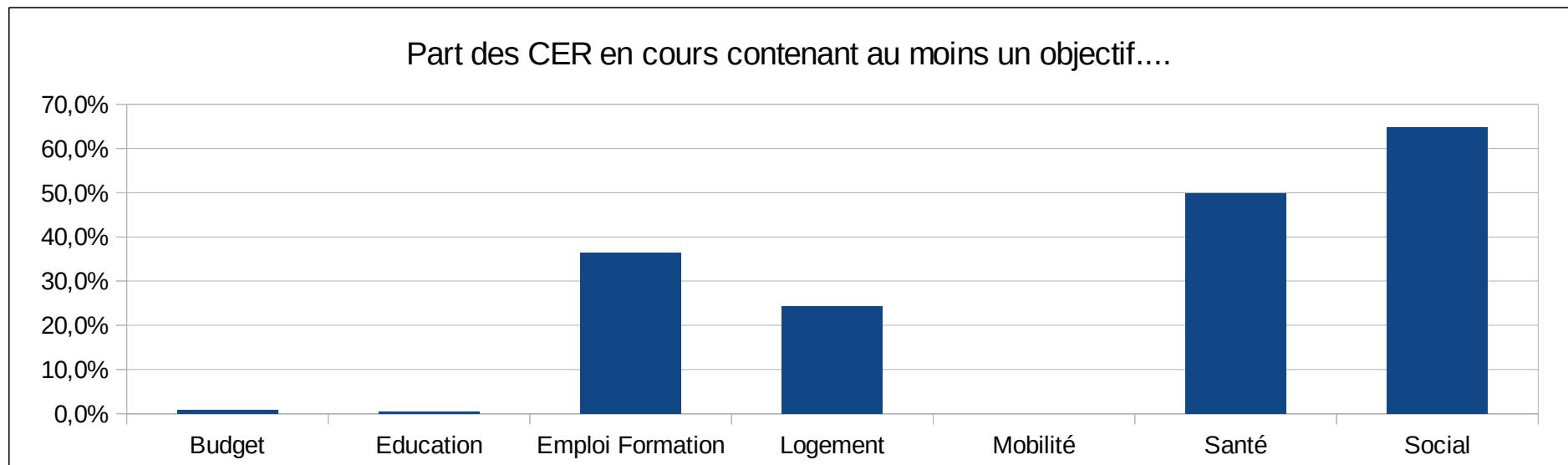


- **Un taux de chômage INSEE sensiblement équivalent à celui de la Somme**
- **19 225 demandeurs d'emplois de catégorie ABC au 31/12/2016**
- **Une forte baisse de l'emploi salarié privé (hors fonctionnaires et hors régime agricole) entre 2009 et 2015 : -8,9 % (Somme -7,6% - source URSSAF)**



# Bénéficiaires du RSA

- Un taux de foyer allocataire significativement inférieur à celui du département : 5 866 foyers allocataires du RSA, soit 7,0 % des ménages (Somme 7,7%), pour 7285 bénéficiaires dont 5 997 soumis aux droits et devoirs et 2303 orientés « social »
- Un taux de contractualisation relativement élevé : 64,7 % des bénéficiaires orientés « social »



---

# Autres prestations sociales

**Une situation sociale plus favorable que la moyenne départementale, mais qui ne doit pas cacher les difficultés**

- 37 167 allocataires CAF (dont les bénéficiaires du RSA, soit 39,1 % des ménages du territoire (Somme 45,2%))
- 5 861 ménages dépendant à 100 % des prestations sociales, soit 18,4 % des ménages allocataires (Somme 19,9%)
- 16 388 bénéficiaires de la CMU-C, soit 8,1 % de la population (Somme 8,7%)
- 2311 bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (3,8 % des 20-59 ans – Somme 3,6%)

---

# 3 - Les engagements réciproques du PFI de l'Ouest de la Somme

---

## Axe 1:

# Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

- **Comment accompagner les référents de parcours RSA à positionner les bénéficiaires du RSA sur les formations de la Région ?**
- **Comment accompagner les bénéficiaires du RSA vers la VAE ?**

### Constat :

- La Région et le Département ont signé une convention fin 2017 définissant leurs objectifs partagés en matière d'accès à la formation des bénéficiaires du RSA
- Dans le cadre de cette convention, les référents de parcours d'insertion du Département participent aux comités techniques locaux organisés par la Région, peuvent inviter des bénéficiaires du RSA aux réunions de présentation des formations et positionner directement des bénéficiaires auprès des organismes de formation.
- Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, 219 bénéficiaires du RSA du département ont accédé au Programme régional de formation.
- Pour autant, force est de constater une méconnaissance de l'offre de service des acteurs institutionnels de l'emploi et de la formation, alors que tout référent peut positionner un demandeur d'emploi sur une offre d'emploi ou de formation de Pôle Emploi, grâce au digital (ressources dématérialisées et portails)
- Par ailleurs, les procédures de VAE sont peu connues des référents de parcours du Département. Elles sont souvent perçues comme longues et complexes
- Enfin, l'État conduit actuellement 2 expérimentations sur la VAE : avec le centre d'information de bilan de compétences (action de sensibilisation dans les QPV) et avec Espace Formation Consulting sur 2 métiers : la vente, et l'assistance de vie aux familles. L'organisme, qui est reconnu par la Région, rencontre les associations et les informe que les compétences liées à ces métiers peuvent être identifiées. L'enjeu : comment faire pour que toutes les SIAE aient connaissance de cette démarche ?

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

- Comment accompagner les référents de parcours RSA à positionner les bénéficiaires du RSA sur les formations de la Région ?
- Comment accompagner les bénéficiaires du RSA vers la VAE ?

### Plan d'action :

Organiser 3 modules de sensibilisation des référents intervenant auprès des bénéficiaires du RSA.

- **Sensibiliser les référents à la thématique formation**

Module 1 : Présentation et appropriation de l'offre de formation de la Région, de Pôle Emploi et de l'offre d'insertion du Département, y compris sur la VAE (témoignages de parcours réussis)

- **S'approprier les parcours d'insertion**

Module 2 : Accompagnement du bénéficiaire du RSA, qu'il soit orienté « social » ou « emploi ». Connaissance de l'action et des métiers des territoires d'action sociale et des agences de Pôle emploi

- **Former les référents à l'élaboration de projets professionnels en mobilisant l'offre de formation de la Région et à l'orientation des personnes**

Module 3 : Maîtrise des plans de formation de la Région et de Pôle Emploi, utilisation des répertoires et portails dématérialisés, connaissance des process d'inscription afin d'orienter et de faciliter l'inscription des personnes aux formations correspondant à leur projet.

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

- Comment accompagner les référents de parcours RSA à positionner les bénéficiaires du RSA sur les formations de la Région ?
- Comment accompagner les bénéficiaires du RSA vers la VAE ?

- **Les engagements du Département :**

- Mobiliser les offres de formation en utilisant les outils disponibles
- Encourager le positionnement direct des BRSA en formation par les équipes (sans passer par un conseiller spécialisé de Pôle emploi)

- **Les engagements de Pôle Emploi et du Département**

- Accompagner les référents dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles pour favoriser la définition d'un projet de formation avec la personne

- **Les engagements de Pôle Emploi :**

- Accompagner les référents du Département dans la maîtrise des différents outils digitaux disponibles pour faciliter le positionnement direct en emploi ou en formation.

- **Les engagements de la Région :**

- Faire connaître l'offre de formation de la Région
- Faire connaître la procédure de VAE, les structures relais dans la Somme
- Associer les personnels du Département aux comités techniques locaux de formation

---

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

- Comment accompagner les référents de parcours RSA à positionner les bénéficiaires du RSA sur les formations de la Région ?
- Comment accompagner les bénéficiaires du RSA vers la VAE ?

### Les critères d'évaluation :

- Taux de référents ayant participé aux 3 modules dans les équipes du Département
- Progression du nombre de bénéficiaires du RSA positionnés directement sur une formation



---

**Axe 2 :**

**Mettre en œuvre le juste droit au RSA**

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

### • Comment organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA ?

#### Constat :

- Chaque année depuis 2016, des courriers sont adressés par le Département aux bénéficiaires du RSA pour leur rappeler leurs droits et devoirs, et les inciter à s'engager dans un parcours d'insertion
- Le Département organise ses permanences d'accueil du public dans les communes
- Pour autant, force est de constater un manque de connaissance concernant l'accès au droit au RSA ainsi qu'aux obligations associées au RSA (notamment l'obligation de faire des recherches d'emploi ou des démarches d'insertion)
- Les professionnels de certaines institutions expriment aussi le besoin d'être mieux informés sur la législation concernant ce dispositif.

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- Comment organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA ?

### Plan d'action :

Mettre en place une stratégie de communication pour améliorer et partager la connaissance du droit au RSA :

- en direction des bénéficiaires du RSA :
  - Utiliser les outils de communication des différents partenaires
  - Proposer la création de supports de communication et d'information sur les droits au RSA en associant les usagers
  - Créer un événement à destination des publics jeunes avec des supports novateurs, pour les inciter à faire leurs démarches en ligne
- en direction des professionnels :
  - Développer des temps d'échanges d'informations et des temps de visites de structures pour les référents RSA
  - Co-construire un plan de formation inter-institutionnel pour les référents RSA

---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

### • Comment organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA ?

#### • Les engagements du Département :

- Actualiser les pages insertion du site internet du Département pour rendre lisibles les démarches à effectuer
- Associer les EPCI, les MSAP, les CCAS, la CAF, la MSA et les usagers à cette actualisation
- Mieux lier les sites internet des différents organismes
- Informer les équipes de Pôle Emploi sur le dispositif RSA

#### • Les engagements de Pôle Emploi :

- Mobiliser les services civiques des agences Pôle Emploi pour accompagner les personnes dans les démarches d'accès au droit

---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- Comment organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA ?

### Les critères d'évaluation :

- Réalisation des actions prévues au plan d'action : organisation d'un événement à destination du public jeune, actualisation des supports de communication en associant les partenaires et les usagers
- Réalisation d'une étude pour vérifier la compréhension des supports de communication par les bénéficiaires du RSA et leur connaissance des droits et devoirs

---

## Axe 3 :

**Mieux articuler insertion sociale et professionnelle,  
éviter les ruptures de parcours**

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- **Comment continuer à valoriser le travail partenarial sur l'accompagnement global des demandeurs d'emploi ?**

### Constat :

- La mise en œuvre du RSA a instauré un clivage social/emploi
- L'accompagnement global permet la prise en compte les problématiques tant sociales que professionnelles et apporte une réelle plus-value dans la mutualisation des compétences emploi et insertion pour construire un parcours cohérent
- La convention 2015-2017 met en évidence une réelle plus-value de la mutualisation des compétences des conseillers Pôle Emploi et des référents en insertion socio-professionnelles
- Cette convention, renouvelée en 2018, permettra d'optimiser les parcours, le travail entre référents sociaux et correspondants spécialisés Emploi, accompagnant un même foyer, pourrait être facilitée grâce à une meilleure identification des correspondants Pôle Emploi et Missions locales et un meilleur partage des données

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- **Comment continuer à valoriser le travail partenarial sur l'accompagnement global des demandeurs d'emploi ?**

### Plan d'action :

- Améliorer l'efficacité du dispositif « accompagnement global » par le Département et Pôle Emploi
- Généraliser l'accès à la Base de Ressources Partenariales et identification des partenaires potentiellement concernés par son utilisation
- Construire le processus et les échanges d'information concernant les bénéficiaires du RSA radiés de Pôle emploi
- Mettre en place des temps d'immersion des conseillers Pôle Emploi au sein du Conseil Départemental
- Améliorer la connaissance des correspondants du Pôle Emploi par les équipes du Département pour optimiser les suivis de parcours
- Favoriser l'accès des personnes en accompagnement global aux clauses sociales des marchés du Département
- Favoriser l'appropriation de l'offre de service d'insertion par tous les partenaires



---

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- **Comment continuer à valoriser le travail partenarial sur l'accompagnement global des demandeurs d'emploi ?**
- **Les engagements du Département :**
  - Accueillir en immersion des conseillers de Pôle Emploi au sein des MDSI en fonction de leurs besoins
  - Déployer l'accès à la base de ressources partenariales auprès de l'ensemble des professionnels
  - Améliorer la mise en œuvre de l'accompagnement global
  - Accompagner les demandeurs d'emploi orientés « accompagnement social exclusif »
- **Les engagements de Pôle Emploi :**
  - Accueillir en immersion des travailleurs sociaux du Département au sein des agences de Pôle Emploi
  - Améliorer la mise en œuvre de l'accompagnement global

---

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- Comment continuer à valoriser le travail partenarial sur l'accompagnement global des demandeurs d'emploi ?

### Les critères d'évaluation :

- Progression du nombre de bénéficiaires de l'accompagnement global
- Taux d'accès à l'emploi durable
- Durée moyenne de l'accompagnement

---

## Axe 4 :

**Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion**

## Axe 4 : Rendre autonome les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

### Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA sur l'offre d'insertion ?

#### • Constat général :

- L'offre d'accompagnement en matière d'insertion et de logement du Département a sensiblement évolué avec la généralisation des appels à projets à compter de 2017.
- Des difficultés persistent pour mobiliser certains partenaires notamment lors de forum
- Dans certains secteurs, les entreprises ont des difficultés à recruter et manquent de main d'œuvre
- Un certain manque de confiance est identifié comme un frein à l'accès à l'emploi chez certains bénéficiaires
- Les représentations des entreprises concernant les bénéficiaires du RSA font parfois obstacle au recrutement de ce public

## Axe 4 : Rendre autonome les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA sur l'offre d'insertion ?

### • Actions spécifiques au territoire Ouest :

- Les Territoires du périmètre ouest du Département orienteront principalement leurs actions sur deux publics cibles prioritaires :
  - Les familles monoparentales. Les objectifs seront de permettre une meilleure lisibilité de l'offre de garde d'enfant, d'accompagner les familles dans la constitution des demandes d'aides, ainsi que dans les visites de crèches ou de RAM, aide à la simulation sur le reste à charge dans le cadre du budget.
  - Les jeunes de moins de 30 ans non qualifiés ou sans projet professionnel. L'objectif est de proposer un accompagnement innovant dans le cadre de l'Appel à Projet Jeune pour mobiliser ce public, le faire adhérer, mieux répondre à ses préoccupations et insérer professionnellement ces jeunes.

## Axe 4 : Rendre autonome les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA sur l'offre d'insertion ?

- **Plan d'action général:**

- Organiser des rencontres trimestrielles avec l'ensemble des partenaires pour :
  - Partager la nouvelle offre de service d'insertion du Département
  - Recréer du lien avec le tissu associatif, les chefs de projet « politique de la ville »
  - Ouvrir la base de ressources partenariales de Pôle Emploi aux partenaires
- Faire connaître les outils de communication existants de chaque partenaires
- Définir les modalités de travail partenarial entre acteurs de l'insertion sociale, socioprofessionnelle et du logement

## Axe 4 : Rendre autonome les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- **Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA sur l'offre d'insertion ?**

- **Plan d'action spécifique :**

- pour les familles monoparentales :
  - ✓ Faciliter un travail transversal avec les réseaux d'assistantes maternelles, les crèches.
  - ✓ Négocier des places réservées afin de faciliter l'intégration des parents isolés en action, formation ou emploi.
  - ✓ Communiquer sur les dispositifs d'aides existants et accompagner les familles dans leur organisation pour une reprise d'activité.
- pour les moins de 30 ans
  - ✓ Proposer des temps forts innovants de types Escape Game, Super Cluéo pour mobiliser les jeunes : l'objectif est de leur faire connaître les sites ainsi que ceux des partenaires, aborder la question de l'accès au droit et en même temps les faire se déplacer.
  - ✓ Communiquer sur les actions de chacun en créant un réseau transversal, partagé et mis à jour (base de ressource)

## Axe 4 : Rendre autonome les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- **Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA sur l'offre d'insertion ?**
- **Les engagements du Département :**
  - Déployer, au sein des équipes médico-sociales l'utilisation de la base de ressources partenariales de Pôle Emploi
  - Créer un portail internet dédié aux bénéficiaires du RSA (mi 2019)
  - Organiser des temps d'information sur l'offre d'insertion du Département, en lien avec les partenaires
  - Organiser des rencontres départementales entre les entreprises et les référents insertion du Département améliorer la connaissance mutuelle entre le monde de l'entreprise et les bénéficiaires du RSA
- **Les engagements de l'État :**
  - Communiquer sur l'offre d'insertion du Département dans les SIAE
- **Les engagements de Pôle Emploi :**
  - Informer le Département sur les dates et objets des forums programmés par le Service Public de l'Emploi sur le territoire
- **Les engagements de la Région :**
  - Co animer des ateliers destinés aux bénéficiaires du RSA sur les effets financiers d'une entrée en formation



## Axe 4 : Rendre autonome les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- **Comment améliorer l'information aux bénéficiaires du RSA sur l'offre d'insertion ?**

### **Les critères d'évaluation :**

- Taux d'utilisation du portail internet dédié aux bénéficiaires du RSA (à compter de mi-2019)
  - Nombre de participants aux temps d'information sur l'offre d'insertion du Département, en lien avec les partenaires
  - Nombre de SIAE informés de l'offre d'insertion du Département
  - Nombre d'ateliers co animés avec la Région
- **Les critères d'évaluation spécifique:**
    - ✓ Nombre de nouvelles places réservées dans les crèches et ou auprès des assistantes maternelles
    - ✓ Nombre de participants sur les actions innovantes et ateliers réalisés dans le cadre de l'appel à projet jeunes.
    - ✓ Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre de l'appel à projet jeunes
    - ✓ Taux de sorties dynamiques grâce aux actions du Département.

---

**Axe 7 :**

**Amplifier la mobilisation des crédits du FSE**

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

- **Constat (1/3) :**

En se positionnant comme organisme intermédiaire unique gestionnaire d'une subvention globale FSE pour la période 2014-2020 dans le champ de l'inclusion sociale, le Département entend utiliser les crédits du FSE comme un levier de la politique territoriale d'insertion autour de trois priorités majeures :

- une meilleure couverture de l'offre d'insertion sur le territoire départemental ;
- des choix stratégiques mieux partagés en faveur de l'accès à l'emploi autour d'un suivi renforcé des parcours d'insertion
- une meilleure efficacité des interventions du Département et de celles de nos partenaires grâce un maillage renforcé de nos schémas stratégiques (PTI et PDI).

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

- **Constat (2/3) :**

Sur la période 2014-2020, le montant de FSE sollicité est de 10 639 314,73 € (hors réserve de performance de 754 254 €), soit un montant total de 11 393 568,73 € pour des dispositifs relevant des axes 3 et 4 du programme opérationnel national FSE ; soit un montant quasi identique à la période de 2007-2013, laissant très peu de marges de manœuvre au Département

- pour une première période de programmation des opérations comprise entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2017, pour un montant maximum de FSE à hauteur de 6 232 000 € (crédits d'assistance technique inclus).
- pour une seconde période de programmation des opérations comprise entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2020 pour un montant de 4 668 738,28 € (crédits d'assistance technique inclus – hors réserve de performance).

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

- **Constat (3/3) :**

**Pour la période 2018–2020**, les dispositifs financés sont :

- le suivi renforcé des parcours ;
- l'accompagnement dans et vers l'emploi pour les ateliers et chantiers d'insertion ;
- la mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion ;
- le développement des projets de coordination et d'animation en faveur de l'insertion et de l'Economie sociale et solidaire ;
- l'assistance technique.

Ils seront financés sur une enveloppe FSE de 4 668 738 €, à laquelle pourra s'ajouter :

- sous réserve de l'atteinte des cibles, une réserve de performance escomptée de 754 254 € ;
- et une sur-programmation estimée entre 10 et 15 %.

**Soit un total de programmation potentielle de 6 000 000 € sur la période.**

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

### Plan d'action (1/3) :

#### Périmètre d'intervention du PLIE Picardie Maritime :

168 Communes adhérentes regroupées en 5 Communautés de Communes pour 126 643 habitants

#### Le public bénéficiaire des actions du PLIE Picardie Maritime :

Les habitants du Territoire d'intervention du PLIE, demandeurs d'emploi depuis plus d'un an ou bénéficiaires de minimas sociaux

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

- **Plan d'action (2/3) :**

- Sécurisation financière du PLIE de Picardie Maritime : (montant total des opérations du périmètre du PLIE) :
  - Programmé 2014-2017 : 1,4 M €
  - **Prévision de programmation 2018-2020 : 1 250 000 € (montant maximum, réserve de performance incluse)**

Le PLIE s'engage à rechercher d'autres financements que le FSE inclusion.

## **Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE**

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

### **Plan d'action (3/3) :**

#### **Gouvernance et coordination des actions d'insertion :**

- Le Territoire d'action sociale de Picardie Maritime participe aux comités de pilotage du PLIE et doit avoir, préalablement, la connaissance des projets retenus
- Le PLIE de Picardie Maritime participe au Comité de pré-programmation du FSE qui se prononce sur les appels à projets à venir ainsi que sur chaque projet retenu et proposé à la programmation à la Commission permanente du Conseil départemental.



## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

### Les engagements du Département :

- Pré-flécher l'enveloppe maximale de programmation pour le PLIE de Picardie Maritime ;
- Moduler du taux de cofinancement FSE au sein des opérations du périmètre du PLIE sans pour autant dépasser la moyenne de 60 % sur l'ensemble de ces opérations ;
- Participer aux comités de pilotage du PLIE.

### Les engagements du PLIE :

- Déposer des projets conformes aux attendus des appels à projets du Département ;
- Contribuer à l'atteinte des cibles de performances FSE ;
- Participer aux pré-comités de programmation du FSE.

---

## Axe 7 : Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

- Favoriser le co-financement des actions portées par le Département et le FSE

### Les critères d'évaluation :

- Taux de programmation de l'enveloppe FSE
- Taux de consommation de l'enveloppe FSE
- Nombre de « chômeurs » accompagnés par les actions du périmètre du PLIE
- Nombre de « inactifs » accompagnés par les actions du périmètre du PLIE

---

# La gouvernance du PTI de l'Ouest de la Somme

- **Pour garantir la mise en œuvre du PTI de l'Ouest de la Somme, les partenaires signataires s'engagent à participer aux réunions trimestrielles pilotées par le Département**
- **Une déclinaison territoriale partenariale sera proposée dans le cadre de la constitution du comité de pilotage.**
- **Le comité de pilotage se réunira 2 fois par an**

---

# La gouvernance du PTI de l'Ouest de la Somme

- Les missions du comité de pilotage seront :
  - Affiner le plan d'action, le planifier, le mettre en œuvre et/ou animer les actions PTI
  - Réaliser un point sur les avancées de la mise en œuvre du Pacte
  - Évaluer le Pacte avec les indicateurs pré-définis et proposer des ajustements
- Le comité de pilotage pourra organiser toute réunion complémentaire qu'il jugera nécessaire à la mise en œuvre du Pacte et y associer les partenaires acteurs des Territoires d'action sociale couverts par le PTI.

---

# Contributions

Le Pacte territorial pour l'insertion a été élaboré avec les concours des organismes suivants :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• ADI 80</li><li>• ASSIF80</li><li>• TAA</li><li>• Les Jardins de la Bresle</li><li>• Centre social CAF</li><li>• Le Relais 80</li><li>• Le Centre relais</li><li>• MPT</li><li>• EPIDE Doullens</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• CCAS Abbeville</li><li>• M2N</li><li>• APFE</li><li>• BGE Picardie</li></ul> |
|--|--|

---

# 4 - Signataires

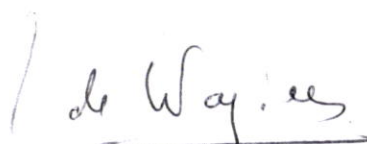
# Signataires du PTI de l'Ouest

La préfète de la Somme  
et par délégation,  
Le sous-préfet d'Abbeville,



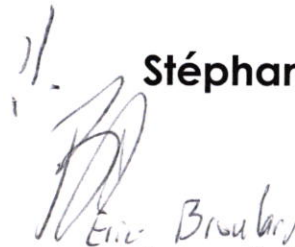
**Philippe FOURNIER-  
MONTGIEUX**

Le président du Conseil  
départemental  
et par délégation,  
La vice-présidente,



**Isabelle de WAZIERS**

Le directeur de pôle  
emploi,  
et par délégation,  
La directrice d'agence,



**Stéphanie PEULEVEY**

Le président de la Mission  
locale Picardie Maritime,



**Nicolas DUMONT**

La présidente de la Mission  
locale formation emploi du  
Grand amiénois,



**Sonia HAMADI**

Le président du CCAS  
d'Abbeville,



**Nicolas DUMONT**

---

# Signataires du PTI de l'Ouest

- **Le Président du Conseil régional Hauts-de-France**